Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 1997

1997/2068(COS) - 23/04/1997 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : le présent document passe en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie économique communautaire définie dans les grandes orientations de politiques économiques de 1996 (COS0424). CONTENU : le document reprend dans l'ordre, les divers aspects de cette stratégie exposée dans les Orientations de 1996 : -dosage de politiques macro-économiques : d'une manière générale, ce dosage a été conforme aux recommandations : les politiques monétaires ont été axées sur la réalisation et la préservation de la stabilité des prix et d'importantes initiatives ont été menées dans la plupart des Etats membres pour assainir leurs finances publiques. En outre, les accords salariaux sont devenus de plus en plus conformes aux recommandations, la rémunération nominale par salarié s'étant accrue de 3,5% en 1996, ce qui est compatible avec l'objectif de stabilité des prix, .reprise de l'activité économique : au second semestre 1996, la croissance de l'activité économique s'est chiffrée à 2,25% et les perspectives à court terme laissent entrevoir un renforcement progressif de cette reprise, .amélioration progressive des perspectives de l'emploi : à mesure que l'activité économique retrouve son dynamisme, l'emploi total dans la Communauté s'est stabilisé, avant d'entamer une lente progression. L'emploi ne devrait augmenter que de 0,5% (700.000 emplois) en 1997 et de 0,9% (1,3 million) en 1998. Compte tenu de l'accroissement de la population active, cette amélioration laissera le chômage à 10,7% en 1997 et à 10,3% en 1998, .dialogue social : la Commission a poursuivi son dialogue avec les partenaires sociaux au niveau européen dans le cadre du Pacte de confiance. Des actions résolues sont en marche dans les domaines du chômage des jeunes, de la formation tout au long de la vie, d'une meilleure prise en compte des Fonds structurels dans la création d'emplois ; -stabilité des prix et des taux de change : en 1996, l'inflation pour l'ensemble de la Communauté est tombée à 2,4% et des améliorations sont attendues en 1997. Les taux de change sont également restés relativement stables à l'intérieur du mécanisme de change ; -assainissement des finances publiques : en 1996, la situation s'est sensiblement améliorée : à l'exception de l'Allemagne, tous les Etats membres ont accomplis des progrès dans la réduction de leur déficit budgétaire : pour la moyenne communautaire, le déficit est passé de 5% en 1995 à 4,3% du PIB en 1996. Pour 1997, tous les Etats membres visent un déficit de 3% au plus, en vue de progresser vers l'objectif d'un solde budgétaire équilibré. La seule exception est la Grèce, dont le gouvernement vise un déficit de 4,2%. Quant à l'Italie, son déficit serait de l'ordre de 3,2% en 1997 mais remonterait à 3,9% en 1998, si elle ne transforme pas en mesures structurelles, ses mesures ponctuelles de 1997. Quant à la nature des efforts d'assainissement, c'est principalement sur la compression des dépenses publiques que l'effort s'est concentré (sauf au Danemark, en France et en Italie) ; -meilleur fonctionnement des marchés des produits et des services : de très nombreuses mesures ont été prises au plan communautaire et national pour stimuler la compétitivité et accroître l'efficience des économies européennes, allant toutes dans le sens d'une amélioration du marché unique ; -encourager l'emploi et les réformes du marché du travail : .sur le plan des salaires, l'évolution dans la Communauté a été de plus en plus conforme à l'objectif de stabilité des prix, permettant la mise en place de conditions monétaires et financières favorables à la croissance et à la création d'emplois ainsi qu'à l'objectif d'un renforcement de la rentabilité des investissements. Pour la moyenne de la Communauté, les coûts salariaux réels se sont accrus de moins de 1% en 1996 (et ce pour la 4e année consécutive) , .sur le plan des réformes du marché du travail, plusieurs actions ont menées ces dernières années dans l'ensemble des Etats membres parmi lesquelles on relève tout particulièrement la réduction généralisée des coûts non salariaux du travail (surtout sur les bas salaires), la mise en place de programmes de formation professionnelle élargis ou adaptés pour répondre aux besoins du marché du travail, la mise en oeuvre d'une flexibilité du temps de travail (temps partiel, recours aux contrats de travail à durée déterminée, etc.), des réformes actives des services publics de l'emploi, ...